

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Département de publication : 77

IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours, 7 Chemin de la Messe, à l'attention de M. le maire, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours. Tél : 01 64 45 13 72 Fax : 01 64 45 13 69.

E-mail : finances@spln.fr

Adresse Internet : <http://www.saintpierrelesnemours.fr>.

Objet du marché : Aménagement des combles de l'hôtel de ville

Numéro de marché : 2023-16

Lieu d'exécution : Territoire de la commune

Caractéristiques principales : Travaux d'aménagement des combles de l'hôtel de ville de Saint-Pierre-lès-Nemours

Prestations divisées en lots : oui

Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois

Date prévisionnelle de début des prestations : 15 janvier 2024

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : budget de la commune.

La candidature et l'offre seront rédigées en français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature telles que prévues à l'article R2143-3 de la commande publique, suivantes :

DUME ou :

Lettre de candidature

La lettre de candidature identifiant le candidat dûment datée et signée (Dc1)

Planning d'intervention

Copie du jugement de redressement judiciaire, le cas échéant

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la preuve que l'autorisation de poursuivre de son activité couvre la période correspondant à la durée prévisible d'exécution prévisible du marché

Déclaration sur l'honneur

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 2141-5 et L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail

Les chiffres d'affaires des trois dernières années

Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres sont disponibles

2023-16 aménagement des combles de l'hôtel de ville

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

3° Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur

Les moyens généraux

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Les candidats devront produire des certificats de qualité attestant qu'ils se conforment à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités

Capacités techniques et professionnelles des candidats

Les candidats produiront des certificats de qualifications professionnelles ou tout autre moyen permettant de justifier de leur compétence

1° une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précise s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

2° Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

3° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service de même nature que celle du marché public

4° L'indication de techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité

5° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

6° La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

7° L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du marché public

8° L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public

9° En fonction des besoins, la production d'échantillons, descriptions ou photographies des fournitures

10° Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à tester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont accès à ces certifications ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

11° Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres

12° Lorsque les produits ou les services à fournir sont complexes ou que, à titre exceptionnel, ils doivent répondre à un but particulier, un contrôle effectué par l'acheteur ou, au nom de celui-ci, par un organisme officiel compétente du

pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi, sous réserve de l'accord de cet organisme; ce contrôle porte sur les capacités de production du fournisseur ou sur la capacité technique du prestataire de service et, si nécessaire, sur les moyens d'étude et de recherche dont il dispose ainsi que sur les mesures qu'il prendra pour contrôler la qualité

- Les assurances

Les candidats doivent produire toute attestation d'assurance professionnelles

Formulaires DC1, DC2 et ATTRI1 disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/formulaires-marchés-publics>

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI1)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix forfaitaire (D.P.G.F)	Oui
Devis proposé par le candidat suivant sa variante	Oui
Un règlement de consultation	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Oui
Un certificat de visite obligatoire	Oui
Planning d'intervention	Oui

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Une visite sur site est obligatoire

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière

Les conditions de visites sont les suivantes :

- contacter en priorité pour prévenir de votre visite Madame Hélène SAVIN au : 01 64 45 13 72 ou
- Monsieur Laurent MARLIAC au 06 84 36 50 93

Les dates et horaires de visites sont les suivantes, sur place :

Le 16 novembre 14h00

Le 20 novembre 14h00
Le 24 novembre 14h00
Le 27 novembre 14h00
Le 30 novembre 14h00

Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	
1- Prix des prestations	50 points
2- Valeur technique et environnementale :	
Moyens de l'entreprise (encadrement et composition de l'équipe affectée au chantier)	5 points
Qualité de l'équipe affectée au chantier (expériences, qualification)	5 points
Moyens matériels et équipement utilisés	5 points
Dispositions prévues par l'entreprise pour limiter les nuisances sonores et visuelles	5 points
Dispositions prévues par l'entreprise vis-à-vis de l'environnement concernant les approvisionnements du chantier	5 points
Gestion des déchets	5 points
3- Délai d'intervention	20 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

Type de procédure : adaptée.

Modalités d'obtention du DCE :

Le dossier est téléchargeable sur la plateforme dématérialisée : <https://www.marches-securises.fr>

Pas de retrait papier.

Date limite de réception des plis (candidature et offre) : **VENDREDI 8 DECEMBRE 2023 A 16H00.**

Délai minimum de validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Correspondant : Madame SAVIN Hélène, Responsable des Finances, tél : 01 64 45 13 72 - courriel : finances@spln.fr

La date d'envoi du présent avis à la publication : 7 novembre 2023